

Mairie de Silly le Long

BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 2021

Joyeuses fêtes !

L'EDITO



Mes chers concitoyens,

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter par avance un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année 2021.

Cette période est traditionnellement l'occasion de passer de bons moments en famille, certains vont prendre la route, l'avion ou les transports en commun pour rejoindre leurs enfants, parents et amis, d'autres vont recevoir enfants et petits-enfants. Noël est un moment magique pour les enfants mais également pour les adultes. Profitez de ce moment !!

Une nouvelle vague de propagation du virus frappe la France et n'épargne ni notre commune ni notre école, toutefois si chacun respecte les mesures préconisées pour anticiper cette période festive (tests avant les réunions de famille, vaccination, gestes barrières etc...) le virus ne prendra pas l'ascendant sur nos vies.

DU

Dans ce but et compte tenu des recommandations du Premier Ministre et des signaux d'alarme dans notre commune, j'ai pris, dans l'intérêt de tous, des mesures afin ne pas gâcher les fêtes à venir ainsi, en accord avec Fêtez Silly, nous avons reporté le spectacle de Noël des enfants à une date ultérieure.

Cependant la commune ne renonce pas au bonheur de nos enfants, en accord avec les enseignantes et enseignants, le Père Noël distribuera les cadeaux directement dans les classes maternelles et pour les plus grands à la MLE, classe par classe, dans le respect des règles sanitaires.

En accord avec la mairie, le Club de l'Amitié a différé sa traditionnelle réunion autour de la buche de Noël.

Il est fort probable que j'annulerai les vœux du Maire et du Conseil Municipal, prévus le 8 janvier 2022. Pour ce qui concerne le repas de nos aînés organisé par la commune le 15 janvier, nous verrons en début d'année 2022 s'il convient de le reporter également. De manière générale nous avons suspendu les réservations de la salle multifonction.

MAIRE

Cela n'empêche pas vos élus de continuer à travailler pour financer et réaliser les projets dont certains seront mis en œuvre en cette fin d'année, d'autres au printemps prochain.

J'en profite pour souligner que les projets sont publiés dans nos bulletins dès lors que les études sont terminées et les financements assurés. Il en va de même pour les opérateurs extérieurs, ce ne sont pas les éventualités de réalisation qui comptent mais le dépôt de projets concrets.

Je remercie tout particulièrement les élus de notre Conseil Municipal qui ont beaucoup travaillé pour préparer le Noël des enfants mais également pour choisir et distribuer les colis destinés à nos aînés.

Noël doit être aussi l'expression de la fraternité, ce mot qui est aussi la devise de la République, une valeur quelquefois oubliée qu'il convient de rappeler.



La commune a reçu le projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile dans notre commune, sujet abordé dans mon édito du mois de novembre. Une pétition est engagée à l'initiative de l'entourage d'un agriculteur de Silly Le Long (entourage qui par ailleurs n'habite pas le village).

Je pratique depuis deux mandats, (voire trois si l'on considère que j'ai été adjoint au maire chargé des finances pendant sept ans) l'exercice de la démocratie dans notre commune. A ce titre, j'ai toujours recherché le plus large consensus lors des délibérations votées dans le cadre des conseils municipaux, j'ai par ailleurs toujours respecté ceux qui expriment des avis opposés aux décisions du Conseil.

Aujourd'hui, je respecte la position des habitants qui souhaitent exprimer leur mécontentement et leur désaccord quant à l'installation d'une antenne. Toutefois je ne peux accepter l'outrance, les contrevérités et « les effets de manche » exprimés par ceux qui prétendent les défendre, dans un article de journal, sur un site internet et dans les foyers lorsque ces personnes présentent leur pétition. Je tiens donc à apporter les précisions suivantes :

- 1) Ce projet ne relève pas d'une décision du Conseil Municipal, les opérateurs ont des obligations à l'égard de l'État, le document reçu est estampillé de la référence de trois ministères (Santé, Redressement productif, Écologie Développement Durable et Énergie).
- 2) Les Maires n'ont aucun pouvoir de réglementation concernant les nouvelles antennes, le maire ne peut, ni au titre de ses pouvoirs de police générale, ni en se fondant sur le principe de précaution, adopter une réglementation portant sur l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile et destinée à protéger le public contre les effets des ondes émises par ces antennes (CE, Ass., 26 octobre 2011, commune de Saint Denis, n°326492). Le Conseil d'État a précisé que les pouvoirs de police relatifs à l'implantation des antennes relais sont une compétence exclusive de l'État.
- 3) Il est vrai que des administrés réclamaient depuis très longtemps une amélioration de la qualité de service des opérateurs ; lors de mon premier mandat, j'avais donc demandé à un opérateur d'orienter les antennes du Plessis Belleville vers Silly Le Long, plutôt que d'utiliser l'antenne de Montagny, une étude avait été envisagée, ce projet ne s'est jamais concrétisé. Il est faux d'écrire que nous recevons les ondes du Plessis Belleville et de Nanteuil-Le-Haudouin, il est faux d'écrire que nous bénéficions d'une bonne couverture, ce n'est pas le cas en tout lieu de cette commune.
- 4) La municipalité avait été approchée il y a un an et demi par un organisme indiquant qu'une étude était envisagée, nous avons précisé à notre interlocuteur que les terrains communaux ou bâtiments au cœur du village étaient inappropriés, si étude il y avait, il convenait de se tourner vers des propriétés privées hors du périmètre des habitations. Contrairement à ce qu'affirme l'un des initiateurs de la pétition, la municipalité n'a pas reculé devant une crainte de réactions, elle n'est pas à l'origine du projet et a simplement agi par anticipation, dans l'intérêt général. Notre interlocuteur, référent d'une société travaillant pour le compte de l'opérateur Orange, nous a alors indiqué que le résultat de l'étude nous serait envoyé ultérieurement. Elle est arrivée un an et demi après cette première approche.
- 5) Le fils de l'agriculteur déclare dans l'article de journal « si on ne les avait pas surpris, je suis persuadé qu'on n'aurait jamais su qu'il y avait un projet d'antenne » pour ajouter plus loin « on nous a sollicités à ce moment, on a refusé catégoriquement ». Il a été sollicité par l'opérateur afin de mettre à disposition une parcelle mais a refusé, il en savait donc plus qu'il ne l'affirme et plus que la mairie qui n'a reçu aucune information pendant cette longue période.
- 6) Le propriétaire qui a accepté d'héberger l'antenne, à l'extérieur du village, du côté du chemin de la Procession n'est pas un agriculteur, et percevra une somme modique en échange de la parcelle louée. L'État considère que l'installation d'antennes sert l'intérêt public afin de mieux couvrir les communes tout en limitant la puissance des ondes, dans notre commune elle est donnée entre 0 et 1 volt par mètre sur une échelle qui peut atteindre plus de 6 volts par mètre. Le téléphone mobile est dans tous les foyers, les ondes circulent déjà dans notre commune pour permettre les communications. Des spécialistes de la santé nous alertent avant tout sur les dangers de l'utilisation excessive des portables (longues conversations avec le téléphone sur l'oreille, ne pas l'éteindre la nuit et le poser sur la table de nuit, le mettre à disposition des enfants etc...).

Enfin, le projet reçu a d'abord été soumis à lecture des conseillers municipaux, puis a fait l'objet d'une information en Conseil Municipal (voir compte rendu sur nos sites et à l'affichage dans les panneaux). Selon les obligations de la commune, le dossier d'information devait être mis à la disposition des habitants durant trois semaines ; cela a été fait après le conseil municipal comme j'en avais décidé et informé l'opérateur (après publicité dans nos panneaux et sur nos sites). Nos administrés ont pu inscrire leurs remarques dans un cahier, chaque remarque a été datée par la commune. Il est donc mensonger d'écrire sur les sites que le document a été diffusé sous la pression de quelques personnes qui se prétendent influentes.

Si l'installation se concrétise, un permis devrait être déposé en mairie par les services d'Orange ou son mandataire, il sera instruit au regard du respect des seules dispositions du PLU. Je souligne que la borne diffusée sur le site de défense de la cause n'est qu'une simple borne de limite de propriété et non la délimitation de l'antenne.

Concernant l'assertion selon laquelle le prix des maisons va baisser : deux antennes relais sont au cœur du Plessis Belleville, à Péroy les Gombries l'antenne est proche des habitations et de l'école, à Montagny deux antennes sont proches des habitations, étonnamment le prix des maisons et des terrains n'a pas baissé, Paris est dominé par la tour Eiffel qui diffuse sur toute l'Ile-de-France, quadrillé par des antennes sur de nombreux immeubles et le prix de l'immobilier ne cesse de monter. L'histoire se chargera de rétablir la vérité ; par contre l'utilisation d'arguments fallacieux diffusés dans la presse et sur les réseaux peut avoir des conséquences négatives immédiates, pour le plus grand bonheur des acheteurs et agents immobiliers.

Nous ne sommes pas sur les réseaux sociaux, il ne s'agit pas de propos anonymes sans conséquence, alors cessons les fake news et mises en causes inutiles, elles sont contre-productives et desserviront la cause défendue.

En tant que Maire, je suis à l'écoute de tous et accepte toujours de recevoir ceux qui souhaitent me rencontrer malgré la charge de travail que tous ne mesurent pas. Les comportements excessifs ne me découragent pas, je reste déterminé car je sais pouvoir compter sur le soutien de mon Conseil Municipal et le travail d'un certain nombre d'élus afin de poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Bien à vous.
Daniel LEFRANC
Maire

**LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
S'ENGAGE**



**pour la sécurité
des 65 ans et plus**



AIDE DE 300€

pour l'achat d'alarme anti-intrusion.

Plus d'informations et inscriptions au

03 44 82 60 60 ou sur **OISE.FR**

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SILLY-LE-LONG

Le Maire de Silly-Le-Long informe la population de l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme

**Du 6 Décembre 2021
Au 5 janvier 2022 inclus.**

A cet effet, le Tribunal Administratif a désigné Monsieur DE PONTON D'AMECOURT Christophe Commissaire Enquêteur titulaire.

Les pièces du dossier d'enquête publique de la modification du PLU, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations sont tenus à la disposition du public à la Mairie de Silly Le Long :

- Les mardis, mercredis et vendredis de 15 h00 à 17h30,
- Les samedis pairs de 9h30 à 11h30.

Pendant toute la durée de cette enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier à :

- La Mairie, située 5 rue Marcel Trumel 60330 SILLY-LE-LONG,
- Sur le site internet www.mairie-sillylelong.com

Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre déposé à l'accueil de la mairie,

- Soit par voie électronique : silly-le-long@orange.fr
- Soit par écrit, à Monsieur le Commissaire Enquêteur du PLU de Silly-Le-Long :
Mairie de Silly-Le-Long 5 Rue Marcel Trumel – 60330 SILLY LE LONG

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Silly-Le-Long aux jours et heures suivants :

- Lundi 06 Décembre 2021 de 9h00 à 11h00
- Mercredi 05 Janvier 2022 de 15h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, une copie des rapports et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées à la Mairie de Silly-Le-Long et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Cela sera également publié sur le site internet : www.mairie-sillylelong.com

Mairie de Silly-Le-Long
60330 SILLY-LE-LONG
03 44 88 31 21